

ganiser en vue de mettre sur le marché un article de qualité supérieure à un prix arrêté. Le bill permet de voir à ce que ceux qui s'occupent de la vente des produits ne fassent pas de bénéfices exagérés. Cela ne visera pas tant les coopératives que le négociant particulier. A mon avis, les coopératives d'achat et de vente ont été créées en bonne partie à cause de l'absence de contrôle sur l'écart du tribut exigé du producteur dans l'écoulement de ses marchandises. En même temps, si les producteurs estiment qu'ils peuvent vendre leurs marchandises à meilleur compte en combinant leurs efforts et en collaborant, une disposition du projet de loi leur permet de le faire. J'ai discuté ce projet de loi avec les représentants du commerce ainsi qu'avec ceux des coopératives. Les premiers en voient aussi la nécessité parce qu'ils ont perdu beaucoup en n'ayant pas de réglementation ou d'organisation pour la production et la qualité des produits. Pour ma part, je crois qu'une bonne partie du commerce organisé, avec l'expérience qu'il possède dans le processus spécial que comporte la distribution des denrées aux consommateurs, fournit la méthode la plus avantageuse et la moins coûteuse de faire les affaires. D'autre part, alors que les producteurs s'organisaient en vue de réglementer, et, en certains cas, de vendre leurs propres produits, nous avons cru qu'en toute justice le Gouvernement devait se munir des pouvoirs requis pour venir en aide aux agriculteurs ou aux exploitants d'autres industries primaires pendant ce travail d'organisation.

Nous aurons tout le temps voulu pour la discussion de ce bill, mais on peut le résumer en disant qu'il n'a que trois objectifs. En premier lieu, l'on veut donner aux producteurs, dans les limites fixées à leurs pouvoirs d'organisation, le contrôle, la réglementation et l'écoulement de leurs produits. Les honorables députés admettront sans doute que personne ne comprend mieux cette question que les producteurs primaires eux-mêmes. Ils ont plus d'intérêts en jeu que les autres classes de la population. Puis, en s'organisant et en se tenant plus en contact avec les consommateurs, les demandes de ceux-ci leur prouveront mieux que toute autre chose la nécessité de viser à la haute qualité de leurs produits et de régler leur production de manière à pouvoir assurer une source d'approvisionnement stable au marché. Une grande partie du travail préliminaire est déjà faite; on avait même commencé antérieurement au régime actuel. La législation des trois dernières années a établi des prototypes pour les produits offerts en vente et créé tout un organisme chargé de veiller à ce qu'ils ne soient placés sur le marché qu'après avoir été classés et étiquetés;

[L'hon. M. Weir.]

toutes ces mesures préliminaires ont pavé la voie pour ce dernier pas dans l'intérêt ultime du producteur primaire.

En deuxième lieu, comme je l'ai déjà dit, on a jugé nécessaire d'adopter ce plan afin que les producteurs primaires puissent se consacrer de tout cœur à leur tâche, puisqu'ils seront assurés que les écarts des prix ne seront pas assez grands pour permettre à qui que ce soit de faire des profits exorbitants. En même temps, on veillera à ce qu'aucun obstacle ne soit mis aux meilleures méthodes de distribution des produits bruts ou fabriqués aux consommateurs. On a aussi jugé,—et je ne pense pas qu'un seul honorable député puisse dire qu'il n'a pas répété la même chose au cours de sa carrière, surtout avant les élections,—que l'agriculture est l'industrie fondamentale du Canada et que le pays n'a aucune chance de succès si l'agriculture et ses autres industries fondamentales ne sont pas prospères. Vous pouvez entrer dans les grands magasins de Montréal et de Toronto et vous verrez qu'il n'est pas difficile de retracer les liens qui unissent les commerçants avec les producteurs de matières premières, dont le labeur a rendu possible l'édification de nos grandes villes, avec leurs majestueux édifices, leurs magasins, leurs universités et leurs résidences.

Les gens des villes dépendent beaucoup plus des producteurs primaires qu'ils ne pensent dans le cours ordinaire de leurs affaires. C'est pourquoi je ne pense pas qu'un seul honorable député veuille protester, après avoir admis que l'avenir du pays dépend de l'agriculture, si le Gouvernement décide d'employer les ressources entières de la nation, le cas échéant, pour organiser le marché des produits primaires du pays.

J'espérais que ce bill ne donnerait lieu à aucune discussion. Personne ne sait mieux que moi qu'il est loin d'être parfait. Il se présente toujours des obstacles à l'application de mesures comme celle-ci, mais nous devons nous efforcer de les surmonter. L'expérience acquise au cours de la première année vaudra mieux, au point de vue de l'amélioration de cette loi, que des heures de discussion dans cette Chambre, car nous tentons une expérience. En nous engageant dans cette voie nouvelle, nous avons tenu compte de trois choses. Premièrement, il faut que le principe soit sain; deuxièmement, que la mesure soit d'application très simple et troisièmement qu'elle soit pratique. Je regrette d'avoir à admettre que le très honorable chef de l'opposition (M. Mackenzie King) m'a déçu dans mon espoir qu'il n'y aurait pas de divergences d'opinion. On rapporte qu'il a dit, la semaine dernière, sur une tribune publique, que cette mesure ne serait d'aucune utilité à l'agriculture. Il est regrettable qu'il ait fait une assertion aussi générale. J'ai reçu des